



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00655110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CRÉMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire : M. Christophe LIME

Étaient absents : Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 25. Subvention exceptionnelle à l'association culturelle l'Après-Plume

Délibération n° 2021/006551

Subvention exceptionnelle à l'association culturelle l'Après-Plume

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association l'Après-Plume. L'Après-Plume souhaite rassembler les éléments ayant participé à la magie de l'aventure Plume, pour les réunir dans une publication joyeuse. La sortie de cette publication s'inscrirait dans le cadre d'un événement coordonné par la Citadelle autour du Cirque Plume à l'été 2022. Pour faire vivre cette mémoire et permettre à l'association de réaliser cet ouvrage, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association en 2021.

Le Cirque Plume a cessé ses activités en 2020 et le contexte pandémique a mis un terme brutal à son activité (94 représentations annulées en 2020).

Suite à cette cessation d'activités, Bernard Kudlak, directeur artistique du Cirque Plume, a créé une nouvelle structure, l'association l'Après Plume, qui a pour objet d'entreprendre des actions de sauvegarde, de valorisation et de transmission du patrimoine du Cirque Plume, d'en assurer la promotion et la connaissance par le développement d'activités de découverte, d'animations, de publications et tout autre moyen participant à cet objet.

Le Cirque Plume devait achever sa carrière artistique à Besançon en programmant une quarantaine de représentations de sa dernière création, *La dernière saison*, en septembre 2020 à Besançon. Ces ultimes représentations de la compagnie n'ont pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le Cirque Plume, acteur phare du territoire depuis plus de quarante ans, mondialement connu, et la Ville de Besançon, berceau historique de la compagnie, se sont naturellement rapprochés.

Afin de garder trace et partager avec le plus grand nombre ce qu'a été l'aventure du Cirque Plume, l'association de l'Après-plume souhaite rassembler les éléments ayant participé à la magie de l'aventure Plume, pour les réunir dans un ouvrage d'art joyeux, festif, fidèle à la poésie du Cirque Plume, qui sera publié en 2022. Cette publication sera préparée sous la supervision de membres de l'équipe ayant traversé l'histoire de la compagnie circassienne.

Pour faire vivre cette mémoire, la communiquer et la diffuser, un soutien est demandé par l'association l'Après Plume à la Ville de Besançon pour la rédaction et la préparation de l'ouvrage.

Par ailleurs, afin de faire vivre une dernière fois l'héritage artistique et culturel majeur laissé par le Cirque Plume et rendre hommage à la compagnie bisontine, la Direction de la Citadelle de Besançon envisage de coordonner un été culturel de juin à septembre 2022 qui prendrait la forme d'un grand événement autour du cirque et des Plume.

La préparation de cet ouvrage s'inscrirait alors dans cet événement qui prévoit d'autres projets phares comme :

- deux grandes expositions Cirque Plume au Hangar aux Manœuvres et au Musée Comtois à la Citadelle,
- un concert-hommage à Robert Miny, compositeur des musiques des spectacles du Cirque Plume, avec l'Orchestre Victor-Hugo Franche-Comté en collaboration avec les musiciens du Cirque Plume.

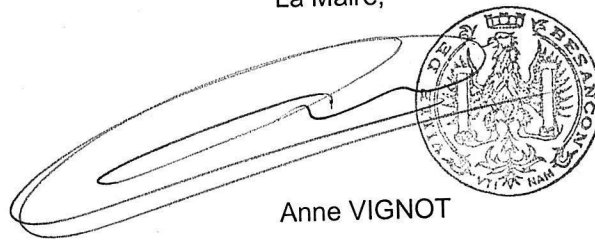
Il est ainsi proposé un soutien de 10 000 € de la Ville de Besançon pour accompagner le projet de recherche, rédaction et préparation à la publication de l'association l'Après-Plume, qui nécessite un travail de tri, d'archivage, de collecte et de pré-écriture dès 2021. Cette subvention fera l'objet d'un versement en une fois à compter de sa notification.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.6574.10032.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention à l'association l'Après-Plume pour un montant de 10 000 €,
- autorise le versement à cette association.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is the official seal of the City of Besançon. The seal is circular and features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and 'MDCCXXXIII' (1833).

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.